

Communauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Avril 2019



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

	Pages
<u>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2019</u>	
Etat récapitulatif des délibérations	4
Dispositif des délibérations	8
<u>ACTES ADMINISTRATIFS</u>	
<u>ARRETES DU PRESIDENT</u>	213
✓ Arrêté n°2019-A-001 du 20 mars 2019 – Présidence Comité Technique et Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et délégation de signature.	
<u>DECISIONS DU PRESIDENT</u>	215
✓ Décision n° 2019-DP-010 du 3 avril 2019 autorisant signature d’un contrat de maintenance et assistance du système d’alerte de la CCT avec la société GEDICOM.	
✓ Décision n° 2019-DP-011 du 8 avril 2019 autorisant signature avec le CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE pour la transformation d’un emprunt court terme arrivé à échéance en emprunt amortissement de durée plus longue, contracté par la commune de Ponchon en 2016 dans le cadre des travaux d’assainissement, au taux fixe de 2.23% au lieu de 2.35 % initialement prévu.	

Etat récapitulatif des délibérations

SOMMAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES



A – Conseil communautaire du 8 avril 2019

Délibérations rendues exécutoires le 11 avril 2019

I)- RAPPORTS BUDGETAIRES (BUDGETS PRIMITIFS 2019)

Note de présentation des budgets primitifs

1.- Budget principal

1.-Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget principal (y compris budget annexe REOM)	UNANIMITE
2.-Attribution de compensation provisoires 2019 – fixation des montants	UNANIMITE
3.-Travaux de la CLECT en 2019	UNANIMITE
4.-Fiscalité directe : fixation des taux d'imposition (dont la TEOM)	A LA MAJORITE
5.-Reversement du budget principal - Subvention d'équilibre pour le Transport à la Demande – Budget primitif 2019	UNANIMITE
6.-Dettes – emprunts 2019 – budget principal	A LA MAJORITE
7.-Dettes – Délégation au Président – budget principal	UNANIMITE
8.-Budget primitif 2019 – budget principal	UNANIMITE

2.- Budgets annexes

2.1.-Assainissement collectif

1.-Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement collectif	UNANIMITE
2.-Autorisation de programme – budget annexe assainissement collectif	UNANIMITE
3.-Flux financiers entre le budget annexe assainissement collectif et le budget général	UNANIMITE
4.-Dettes – emprunts – budget annexe assainissement collectif	UNANIMITE
5.-Dettes - Délégation au Président – budget annexe assainissement collectif	UNANIMITE
6.-Budget primitif 2019 – budget annexe assainissement collectif	UNANIMITE

2.2.-Assainissement non collectif

1.-Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe assainissement non collectif	UNANIMITE
2.-Flux financiers entre le budget annexe assainissement non collectif et le budget général	UNANIMITE
3.-Fixation des durées d'amortissement – budget annexe assainissement non collectif	UNANIMITE
4.-Budget primitif 2019 – budget annexe assainissement non collectif	UNANIMITE

2.3.-GEMAPI

- 1.-Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Gemapi
- 2.-Fixation des durées d'amortissement – budget annexe Gemapi
- 3.-Flux financiers entre le budget annexe assainissement Gemapi et le budget général
- 4.-Taxe GEMAPI – produit 2019 – budget Gemapi
- 5.-Budget primitif 2019 – budget annexe Gemapi

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.4.-TAD

- 1.-Budget primitif 2019 – budget annexe transport à la demande

UNANIMITE

2.5.-ZAE

➤ 2.5.1- Neuilly en Thelle

- 1.-Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe zone d'activités de Neuilly-en Thelle
- 2.-Budget primitif 2019 – budget annexe ZAE Neuilly-en-Thelle

UNANIMITE
UNANIMITE

➤ 2.5.2- Noailles

- 1.-Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe zone d'activités de Noailles
- 2.-Budget primitif 2019 – budget annexe ZAE Noailles

UNANIMITE
UNANIMITE

➤ 2.5.3- Novillers-Sainte Geneviève

- 1.-Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe zone d'activités de Novillers-Sainte Geneviève
- 2.-Budget primitif 2019 – budget annexe ZAE Novillers-Sainte Geneviève

UNANIMITE
UNANIMITE

➤ 2.5.4- ZAE transférées Loi NOTRe

- 1.-Création budget annexe ZAE « Loi NOTRe »
- 2.-Budget primitif 2019 – budget annexe ZAE loi NOTRe

UNANIMITE
UNANIMITE

➤ 2.5.5- ZAE portes Sud de l'Oise

- 1.- Création budget annexe ZAE « La Porte Sud de l'Oise » à Chambly

UNANIMITE

II)- Autres rapports

Pôle Assainissement /GEMAPI

→ *Avenants aux délégations de service public d'assainissement collectif-branchements sur les réseaux existants*

UNANIMITE

Pole Gestion Valorisation des Déchets

→ Extension des consignes de tri – Règlement de collecte des déchets

UNANIMITE

Pôle Attractivité/services au public

- Transports
- Règlement intérieur Pass Thelle Bus - Modification
- Aménagement du parking de la gare de Saint Sulpice en pôle d'échange multimodal - Demande de subvention au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise et à la Région Hauts-de-France
 - *Développement économique*
- Cession de terrains

UNANIMITE
UNANIMITE

Pole Cohérence territoriale

- Très Haut Débit – Participation financière à la réalisation du Très Haut Débit – Commune de Noailles

UNANIMITE

Dispositif des délibérations

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL
(Y COMPRIS BUDGET ANNEXE REOM)**

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-1-1

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVELLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL (Y COMPRIS BUDGET ANNEXE REOM)

LE CONSEIL DE MUNICIPAUTE

Vu :

- L'article L 2311.5 du code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

➤ **PREND ACTE** des résultats de l'exercice 2018 du budget principal ainsi représentés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 2 463 702,13 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 22 329 696,50 €
Cumul des mandats émis	- 23 195 788,57 €
Résultat 2018 de la section de fonctionnement	+ 1 597 610,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 102 310,31 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 2 841 475,38 €
- des mandats de l'exercice complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	- 3 624 333,12 €
• en recettes	+ 566 393,97 €
• en dépenses	- 220 878,04 €
Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement	-335 031,50 €

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-1-1

- **APPOUVE** l'inscription au budget primitif 2019 du budget principal de l'affectation provisoire du résultat 2018 à hauteur de + **1 597 610,06 €** comme suit :
 - à la couverture du besoin de financement en affectant **335 031,50 €** en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068** ;
 - pour le solde de **1 262 578,56 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002.
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de – **680 547,43 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001.
- **PRECISE** que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I-1-1-D#

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2019 – FIXATION DES MONTANTS

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-1-2

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2019 – FIXATION DES MONTANTS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article 1609 nonies C du code général des impôts ;
- La délibération n°2018-DCC-123 en date du 18 septembre 2018 ;
- Les délibérations n°2018-DCC-168 et n°2018-DCC-169 en date du 20 décembre 2018 ;
- Le courrier du Président de la Communauté de communes en date du 15 février 2019 notifiant aux 40 communes membres le montant provisoire de leur attribution de compensation ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensation provisoires de l'année 2019 dans les conditions ci-dessous :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES – ANNEE 2019			
Communes	Reversement aux communes	Communes	Reversement des communes
ANGY	125 153,00 €	ABBECOURT	27 328,00 €
BALAGNY SUR THERAIN	482 825,00 €	BERTHECOURT	2 742,00 €
BELLE EGLISE	38 310,00 €	LE COUDRAY SUR THELLE	362,00 €
BLAINCOURT LES PRECY	153 660,00 €	CROUY EN THELLE	16 869,00 €
BORAN SUR OISE	576 638,00 €	DIEUDONNE	36 260,00 €
CAUVIGNY	161 233,00 €	FOULANGUES	12 420,00 €
CHAMBLY	1 386 762,00 €	FRESNOY EN THELLE	11 058,00 €
CIRES LES MELLO	536 186,00 €	HEILLES	20 451,00 €
ERCUIS	77 426,00 €	HODENC L'EVEQUE	12 194,00 €
LE MESNIL EN THELLE	129 054,00 €	HONDAINVILLE	6 563,00 €
MELLO	137 332,00 €	LACHAPELLE ST PIERRE	34 425,00 €
MORTEFONTAINE EN THELLE	11 429,00 €	MONTREUIL SUR THERAIN	6 293,00 €
NEUILLY EN THELLE	524 852,00 €	MORANGLES	18 292,00 €
NOAILLES	55 624,00 €	MOUCHY LE CHATEL	6 667,00 €
NOVILLERS LES CAILLOUX	50 684,00 €	PONCHON	27 869,00 €
PRECY SUR OISE	641 946,00 €	PUISEUX LE HAUBERGER	24 127,00 €
SAINTE GENEVIEVE	288 605,00 €	SAINT FELIX	18 832,00 €
THURY SOUS CLERMONT	17 734,00 €	SAINT SULPICE	10 666,00 €
VILLERS ST SEPULCRE	206 088,00 €	SILLY TILLARD	20 236,00 €
VILLERS SOUS ST LEU	466 004,00 €	ULLY ST GEORGES	37 085,00 €
TOTAL	6 067 545,00 €	TOTAL	350 739,00 €

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-1-2

- **PREND ACTE** de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif du budget principal 2019 ;
- **PREND ACTE** du caractère provisoire de ces montants qui à l'issue de la CLECT seront susceptibles d'être ajustés.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I-1-2-Df

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : TRAVAUX DE LA CLECT EN 2019

Numéro de la Délibération :080419-DC-I-1-3

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : TRAVAUX DE LA CLECT EN 2019

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article 1609 nonies C IV du code général des impôts ;
- L'article L 5219-5-XII du code général des collectivités territoriales ;
- La délibération n°2017-DCC-059 du 20 mars 2017 ;
- Les délibérations n°2018-DCC-168 et n°2018-DCC-169 du 20 décembre 2018 ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **RETRANCHE** les représentants de la commune de Laboissière en Thelle de la CLECT ;
- **REDUIT** la portée de la délibération n°2017-DCC-059 du 20 mars 2017 aux seuls maires des communes d'ABBECOURT et NOVILLERS LES CAILLOUX ;
- **SOLLICITE** les maires de chacune des 40 communes membres de la Communauté de communes Thelloise afin qu'ils transmettent à celle-ci avant le 30 avril 2019 le nom du représentant titulaire et du représentant suppléant appelés à prendre part aux travaux de la CLECT ;
- **PREND ACTE** que la première réunion de la CLECT en 2019 sera adossée à celle prévue en mai pour le Conseil communautaire soit le 17 mai 2019 à 17h30.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I-1-3-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : FISCALITE DIRECTE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION (DONT LA TEOM)

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-1-4

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : FISCALITE DIRECTE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION (DONT LA TEOM)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu :

- La délibération n°070319-DC-1-3 du 7 mars 2019 actant la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires à l'assemblée délibérante ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE (par 46 voix pour et 1 voix contre),**

➤ **FIXE** pour 2019 les taux d'imposition, tels que ci-après :

- Taxe d'habitation : 9,43 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2,48 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 5,58 %
- Cotisation foncière des entreprises : 25,32%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I-1-4-D3

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : REVERSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LE TRANSPORT A LA DEMANDE – BUDGET PRIMITIF 2019

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-1-5

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

**OBJET : REVERSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTION D’EQUILIBRE
POUR LE TRANSPORT A LA DEMANDE – BUDGET PRIMITIF 2019**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération n°070319-DC-1-3 du 7 mars 2019 actant la présentation du Débat d’Orientations Budgétaires à l’assemblée délibérante ;
- L’avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L’UNANIMITE,**

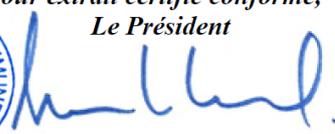
- **APPROUVE** le versement d’une subvention d’équilibre du Budget Principal vers le Budget annexe Transport à la Demande d’un montant maximum de 131 940 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2019 du Budget Principal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20190408-080419-DC-I-1-5-D

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : DETTE - EMPRUNTS 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-1-6

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : DETTE - EMPRUNTS 2019 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération n°070319-DC-1-3 du 7 mars 2019 actant la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires au Conseil communautaire ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE (par 46 voix pour et 1 voix contre),**

- **PREND ACTE** que l'encours de dette du budget principal au 1^{er} janvier 2019 est de 14 201 489,44 € ;
- **NOTE** que le stock de dette du budget principal est constitué de 20 contrats classé 1A, produits les moins risqués de la typologie « Gissler » ;
- **DIT** que le montant de l'emprunt d'équilibre budgétaire du budget primitif du budget principal est de 643 750,70 € et que le montant de l'ouverture de crédit permettant la gestion de trésorerie est de 500 000 € ;
- **PROCEDE** aux inscriptions de crédits suivantes :

- **Remboursement du capital** 846 800 €
- **Emprunt d'équilibre** 643 750,70 €

- **PRECISE** que cette inscription d'emprunt d'équilibre n'a pas vocation à être réalisée dans sa totalité et sera revue en décision modificative en fonction de l'évolution de l'exécution des dépenses d'investissement.

- **Ligne de trésorerie** 500 000 €
- **Paiement des intérêts** 337 000,00 €
- **Intérêts Courus Non Echus**
 - Rattachement des intérêts courus sur 2018 et mandatés sur 2019 - 88 381,25 €
 - Rattachement des intérêts courus sur 2019 et mandatés sur 2020 82 568,88 €
- **Frais bancaires et assimilés** 2 800,00 €

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-1-6

- **PREND ACTE** que l'évolution du capital restant dû (CRD) serait la suivante avec un emprunt d'équilibre budgétaire 2019 de 749 817,69 € :

CRD au 01/01/2018 :	15 027 630 €
Remboursements 2018 en capital de la dette du budget principal	- 826 140 €
Emprunts 2018 contractés	+ 0 €
CRD au 01/01/2019 :	14 201 489 €
Remboursements 2019 en capital de la dette du budget principal	- 846 800 €
<i>Emprunt d'équilibre budgétaire 2019</i>	+ 643 750,70 €
CRD prévisionnel au 01/01/2020 :	13 993 439,70 €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I-1-6-D#

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : DETTE - DELEGATION AU PRESIDENT – BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-1-7

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : DETTE - DELEGATION AU PRESIDENT – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;
- La circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;
- La délibération n° 070319-DC-1-3 du 7 mars 2019 actant la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires au Conseil communautaire ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **DELEGUE** au Président pour l'exercice budgétaire 2019, au titre du budget principal, conformément aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, la réalisation de toutes opérations financières utiles au financement à long terme et les financements à court terme dans les conditions et limites ci-après définies :

- Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Communauté de communes souhaite recourir à ses produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.
- Le recours à de nouveaux emprunts envisagé pour l'année 2019 portera exclusivement sur des contrats définis comme les moins risqués par la charte « Gissler », à taux fixe ou variable.
- Dans le cadre des dispositions de la circulaire du 25 juin 2010, les produits de financement seront classiques, à taux fixe ou à taux variable sans structuration, sachant que :
 - le recours à tous autres types de contrats n'est pas autorisé ;
 - le recours aux produits de financement pour l'exercice budgétaire 2019 est autorisé dans les limites des sommes inscrites au budget principal, soit 643 750,70 € ;
 - la durée des produits de financement ne pourra excéder 30 ans.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés. Des primes ou commissions pourraient être versées pour un montant maximum de 1 % de l'encours visé.

➤ **DELEGUE** à cet effet et **AUTORISE** le Président :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- à résilier l'opération arrêtée ;
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents ;
- à définir le type d'amortissement ;
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps ;
- à procéder à des remboursements anticipés ;
- et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel de 500 000 € ;

➤ **PRECISE** qu'il sera rendu compte à la plus proche réunion du Conseil communautaire de l'exercice des délégations se rapportant aux matières énumérées ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190408-080419-DC-I-1-7-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} avril 2019
Date de l'affichage : 2 avril 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 40 (+ 7 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la Délibération : 080419-DC-I-1-8

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Marc VIRION, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Pascal BOIS, Alain PAILLARD, Bertrand BAECKEROOT.

Mmes Christelle GAUVIN, Jacqueline VANBERSEL.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVELLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Bernard ONCLERCQ a donné pouvoir à M. Gérard AUGER.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. Jean VERTADIER, délégué de la commune de Silly Tillard.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- La délibération n°070319-DC-1-3 du 7 mars 2019 actant la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires au Conseil communautaire ;
- L'avis favorable de la commission des finances du 4 avril 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APROUVE** le budget primitif 2019 du budget principal avec reprise anticipée provisoire des résultats de l'exercice 2018, dans les conditions jointes en **annexe** ;
- **PROCEDE** au vote par chapitre de l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement ainsi qu'au vote par opérations des opérations d'investissement dans les conditions décrites en **annexe précitée** :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20190408-080419-DC-I-1-8-D3

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2019
Affichage : 11/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Les budgets primitifs sont construits conformément aux orientations budgétaires présentées au Conseil communautaire du 7 mars 2019.

Les dispositions de la loi de finances 2019 et de la loi de programmation des finances publiques 2018/2021 d'une part, les effets des transferts de compétences opérés par la loi NOTRe, d'autre part, montrent que la CCT continuera de devoir faire face à des contraintes budgétaires et ce malgré l'annonce de la stabilisation des dotations de l'Etat qui ne suffit pas à compenser l'augmentation de certaines dépenses de fonctionnement à raison aussi de charges indirectes non prises en compte lors des transferts de compétence.

Malgré ces contraintes, le budget primitif 2019 s'inscrit dans une démarche résolument volontariste et de solidarité communautaire au service de trois priorités :

- Renforcer l'attractivité et le développement du territoire,
- Améliorer l'offre de transports et l'intermodalité,
- S'adapter aux besoins des familles en matière de modes de garde tout en les accompagnant dans leurs choix de garde,

Tout en veillant à ce que les préoccupations environnementales et d'amélioration de l'offre de services au public continuent d'irriguer non seulement ces trois priorités mais l'ensemble des compétences exercées par la CCT avec la volonté de renforcer les liens entre communes et communauté au service d'un développement équilibré et durable du territoire.

Les développements qui suivent tiennent compte de l'obligation prévue à l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, nonobstant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 dans les deux mois précédant le vote des budgets primitifs, de joindre une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles pour chacun des dix budgets (budget principal, budgets annexes Assainissement collectif, Assainissement non collectif, GEMAPI, Transports à la demande, ZAE Neuilly en Thelle, ZAE Noailles, ZAE Novillers les Cailloux-Sainte Geneviève, ZAE transférées loi NOTRe et ZAE Les Portes Sud de l'Oise) qui composent le budget primitif 2019.

Ils s'articulent en deux parties consacrées :

- Pour la première partie au Projet politique de la CCT (II)
- Pour la deuxième aux données financières (III)

Précédées d'un rappel des caractéristiques essentielles de la CCT (I)

I.- CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE LA CCT

1. Limites administratives

La CC Thelloise est issue de la fusion de la CC du Pays de Thelle et de la CC la Ruraloise. Elle se compose de 40 communes.

L'intercommunalité s'étend sur 5 cantons :

- 16 communes sur le canton de Chaumont-en-Vexin ;
- 8 communes sur le canton de Montataire ;
- 7 communes sur le canton de Méru ;
- 5 communes sur le canton de Mouy ;
- 4 communes sur le canton de Chantilly.

L'intercommunalité se structure autour de 7 bassins de vie. L'ensemble des communes sont sous l'influence de communes situées à l'extérieur : Persan-Beaumont, Méru, Mouy, Creil, Bresles, Beauvais et Chantilly.

2. Profil démographique

La CC Thelloise est la 4^e intercommunalité la plus peuplée du département. Elle compte 60 553 habitants, soit 7.4% de la population départementale.

Un fort dynamisme démographique est à signaler. Le taux d'évolution annuel moyen entre 2009 et 2014 s'élève à 0.8% contre 0.4% au niveau départemental.

La population est plus jeune qu'en moyenne. L'indice de jeunesse s'élève à 2.0 contre 1.8 au niveau départemental.

Parmi les 40 communes de l'intercommunalité, 9 dépassent les 2 000 habitants. La commune la plus peuplée, Chambly, compte plus de 10 000 habitants. 31 communes sont rurales, 22 comptent moins de 1 000 habitants.

Les mobilités résidentielles sont semblables à celles observées au niveau départemental.

3. Niveau de qualification

Le niveau de qualification est assez proche de la moyenne départementale. Des divergences sont néanmoins à signaler :

- une sous-représentation des non et faiblement diplômés ;
- une surreprésentation des CAP-BEP ;
- une surreprésentation des titulaires du Baccalauréat.

36 communes ont un revenu médian supérieur à la moyenne départementale (20 805 €).

4. Profil socio-professionnel

30 678 actifs (personnes ayant un emploi et chômeurs) sont recensés dans l'intercommunalité. Ils sont surreprésentés parmi les 15-64 ans.

Le profil socioprofessionnel s'écarte de la moyenne départementale :

- une sous-représentation des autres sans activité, des retraités et des ouvriers ;
- une surreprésentation des professions intermédiaires et des employés.

La plus grande part des actifs travaille hors du département.

La majorité des emplois locaux sont occupés par des résidents de l'intercommunalité.

5. Emploi-chômage

12 652 emplois sont recensés dans l'intercommunalité.

Le profil des emplois est assez proche de celui observé sur le département. Des disparités sont à signaler :

- Une sous-représentation des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures,
- Une surreprésentation des emplois d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises.

6 des 12 établissements qui emploient plus de 100 salariés sont situés à CHAMBLY, 5 sont localisés à CIRES LES MELLO.

Le taux de chômage est nettement inférieur à la moyenne départementale : 10.6% contre 13.7% (taux de chômage au sens RP).

Le taux de chômage est nettement moins important qu'au niveau départemental chez les 15-24 ans : 25.8% contre 31.1%.

Le taux de chômage chez les 55-64 ans est légèrement supérieur à la moyenne départementale : 11.4% contre 11.2%.

Le taux de chômage localisé 2016 n'est disponible qu'à l'échelle départementale. Le taux de chômage global de l'Oise en 2016 était estimé à 10.0% de la population active (-0.2 pts par rapport à 2015), 27.3% pour les 15-24 ans (+0.3 pts) et 6.6% pour les 50 ans ou plus (-0.3 pts).

6. Logement

Le parc immobilier est essentiellement constitué de maisons individuelles : 81.6% des logements contre 67.2% au niveau départemental.

Des divergences sur le statut d'occupation sont également à signaler :

- une sous-représentation des locataires HLM : 11.3% contre 17.9% au niveau départemental ;
- une surreprésentation de propriétaires : 73.3% contre 61.8% au niveau départemental.

7. Equipements et services

12 pôles de services recensés sur l'intercommunalité :

- 1 pôle principal (CHAMBLY) ;
- 4 pôles secondaires (NEUILLY/NOAILLES/PRECY/SAINTE GENEVIEVE) ;
- 7 pôles locaux (BALAGNY/BORAN/CIRES/ERCUIS/LE MESNIL/ULLY/VILLERS SOUS SAINT LEU).

Les pôles principaux, secondaires et locaux concentrent respectivement au moins 30, 20 et 10 équipements et services parmi les 52 recensés dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP) de l'Oise.

L'accessibilité aux équipements et services est satisfaisante dans l'intercommunalité. Les principales difficultés d'accessibilité aux équipements et services se concentrent dans les communes du nord-ouest.

Les services publics sont concentrés dans 3 communes : Chambly, Neuilly-en-Thelle et Noailles.

Les dispositifs départementaux sont plus plébiscités qu'au niveau départemental :

- 33.1% des 0-18 ans ont téléchargé des Pass'Sports en 2016-2017 contre 28.0% ;
- 12.5% des 18-19 ans ont bénéficié du Pass Permis en 2017 contre 10.3%.

II.- VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS PRIMITIFS PAR RAPPORT AU PROJET POLITIQUE DE LA CCT

En plus des grands projets rappelés dans le DOB 2019 :

1. La *révision du SCOT* et le débat, lors du conseil communautaire du 20 décembre 2018, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour fixer les enjeux du territoire à horizon de 10/20 ans.
2. La *stratégie de développement* économique adoptée en octobre pour 2019/2021 marquée par trois priorités pour constituer la feuille de route de l'équipe dédiée à cette mission avec en toile de fond les travaux du schéma d'actions touristiques.
3. La finalisation en cours du *schéma directeur d'assainissement* pour poser un cadre pluriannuel à cette typologie d'investissement de la CCT.

4. La prise de compétence « *organisation de la mobilité* » et l'instauration du versement transport pour densifier l'offre de services déjà significativement améliorée depuis juillet 2018.
5. L'amélioration du nombre de places de *stationnement* à proximité des *gares pour favoriser l'intermodalité*.
6. L'avis favorable qui s'est exprimé en novembre 2018 sur la réalisation d'une *aire d'accueil des gens du voyage* et en mars 2019 sur la prescription de 5 terrains familiaux locatifs pour doter les communes de moyens efficaces pour lutter contre des occupations illicites
7. Le projet d'extension de la *halte-garderie itinérante* et une meilleure couverture du territoire par le *Relais Assis-tantes Maternelles* pour adapter dès juin 2019 les horaires de garde des enfants aux besoins des familles.
8. *L'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères* à un taux raisonnable et les échanges nourris qui ont présidé à cette décision responsable pour alléger la charge que le SPED faisait supporter au budget général à un moment où le passage à l'extension des consignes de tri aura des impacts dès le budget 2019.
9. La poursuite et la fin du *déploiement du Très Haut Débit* avec 1 535 prises sur la commune de NOAILLES pour doter l'ensemble du territoire d'investissements d'avenir pérennes
10. L'engagement des études pour le *désenclavement de la ZAE de Noailles* pour faciliter la vente des terrains à vocation économique disponibles sur cette zone.

Il convient aussi de mettre l'accent sur des actions qui toutes concourent aux objectifs rappelés ci-dessus de la CCT et qui si elles ne sont pas toutes lisibles encore soit parce qu'elles renvoient à des mécanismes de mutualisation communes /CCT soit parce qu'à ce stade des travaux conduits, il est encore trop tôt, méritent qu'à l'occasion de cette présentation, on puisse s'y attarder parce qu'elles révèlent la volonté de la CCT de travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire impactés par ces chantiers et en synergie avec nos principaux partenaires.

Ces actions seront traitées par rapport aux différents pôles et services chargés de les mettre en œuvre.

Ainsi s'agissant :

➤ **du pôle administration générale et des fonctions communication/commande publique/aménagement numérique ... notamment :**

- Outre le recrutement à partir du 15 février d'une chargée de mission commande publique pour sécuriser l'ensemble des opérations d'achat public de la CCT et à terme prêter son concours aux actions de formation des TPME, le magazine Thelloise depuis juin 2018 est désormais rédigé par les équipes de la CCT et mis en page par l'animateur TIC avec une ligne éditoriale soumise à un comité de rédaction composé de délégués communautaires générant une économie de l'ordre de 14 K€. La refonte du site www.thelloise.fr engagée en novembre 2018 et sa mise en service au 1^{er} avril 2019 pour accompagner le passage à l'extension des consignes de tri doit contribuer à améliorer la lisibilité de la CCT et les services qu'elle offre. La CCT peut aussi se prévaloir qu'elle est le 1^{er} EPCI à pouvoir bénéficier par un conventionnement avec le Département des fonds de la conférence des financeurs à hauteur de plus de 12 K€ sur la période 2019/2021 pour l'animation de nouveaux ateliers informatiques en direction des séniors.
- Le SIG continue d'apporter son appui et son expertise aux travaux conduits en interne au sein de la CCT et prête également assistance à ses 40 communes membres qui bénéficient également du système d'information et d'alerte mis en place depuis 2012.

➤ **du pôle assainissement/GEMAPI**

La loi NOTRe a organisé un transfert progressif et particulier des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes pour tenir compte

- d'une part des modalités d'exercice de ces compétences faisant intervenir une pluralité d'acteurs, (services communaux, intercommunaux et syndicats),

- d'autre part de la complexité de ces transferts à un moment où les communautés de communes avaient à assimiler pour certains, les effets d'une fusion et des autres transferts loi NOTRe.

Depuis et par l'effet de la loi du 3 août 2018, dite loi FERRAND-FESNEAU, ce mécanisme de transfert obligatoire a été assoupli et peut être reporté jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

La CCT, pour sa part, dès après la fusion a proposé des modifications statutaires dont la prise de compétence intégrale « assainissement » au titre des compétences optionnelles avec effet à la date de l'arrêté préfectoral modifiant ses statuts. Cet arrêté a été pris le 19 juin 2017 venant ainsi compléter la compétence qu'exerçait déjà la CCT depuis 2005 en matière d'assainissement non collectif en termes de contrôle de ces systèmes d'assainissement.

A l'appui de cette prise de compétence optionnelle et par délibération du 10 juillet 2017, la CCT s'est dotée d'un budget annexe assainissement collectif afin d'exercer cette compétence.

Plus de deux années se sont écoulées depuis la délibération du 23 janvier 2017 et un peu moins au titre de l'exercice stricto sensu de cette compétence et il n'est pas inutile d'en dresser un premier bilan synthétique d'autant que cette prise de compétence n'a pas été évoquée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au motif assurément que le service assainissement est un SPIC, géré en budget annexe, équilibré en recettes et dépenses et financé par les redevances des usagers du service.

Pour autant, et comme indiqué dans le rapport relatif à la reprise des travaux de la CLECT, il aurait été pertinent de dresser un état des lieux technique, financier et administratif préalablement à ce transfert afin de mettre en évidence des points de vigilance tels que ceux qui ont pu être traités « au fil de l'eau » soit par voie délibérative, en matière de reprise de dette (emprunts et avances remboursables) et d'amortissements, soit au terme d'échanges avec les financeurs de ces compétences lorsqu'elles étaient exercées par leurs maîtres d'ouvrage originels et en particulier l'AESN.

Les travaux en CLECT auraient pu également permettre d'évoquer les coûts masqués et les charges indirectes et de poser un cadre concerté et applicable à l'ensemble des communes concernées spécialement en matière de transfert des résultats.

De la même façon, s'il est possible d'appréhender l'année 2019 avec un plan pluriannuel d'investissement communautaire (PPIC), force est de constater qu'à ce stade et dans la mesure où il revêt un caractère transitoire 2019/2020 dans l'attente d'un PPIC consolidé 2021/2026 intégrant les résultats des études diagnostiques à mener sur 10 communes, ce PPIC est la somme de projets communaux pour des « opérations déjà parties » au moment du transfert.

Cette situation transitoire a toutefois le mérite de garantir l'information des représentants des communes concernées par les opérations programmées qui se poursuivent ou qui sont engagées en 2019, chaque commune disposant d'une fiche de synthèse.

Outre cette logique d'information, le PPIC et la gestion en AP/CP permettent :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle ;
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses ;
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices ;
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation de programme ;
- d'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;
- d'avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés ;

L'addition des projets communaux ou syndicaux ne doit pas masquer la charge que cela représente sur le budget de la CCT et qui concerne au total en assainissement collectif 30 de ses 40 communes membres, les communes de Belle Eglise, Dieudonne et Puisieux le Hauberger continuant de faire partie du Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons au sein duquel la CCT intervient en représentation-substitution grâce à ses 3 représentants. Les 7 communes restantes relevant aujourd'hui de l'assainissement non collectif (FOULANGUES/HEILLES/HODENC L'EVEQUE/LE COUDRAY EN THELLE/MONTREUIL SUR THERAIN/MOUCHY LE CHATEL et SILLY TILLARD.

Dépenses Réelles de Fonctionnement et d'Investissement :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		BP 2017	BP 2018	DM 2018	BUDGET TOTAL 2018	BP 2019	REPORT	BP+REP 2019
011	Charges à caractère général	469 814,00	538 000,00		538 000,00	200 400,00	35 556,74	235 956,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	93 897,00		140 000,00	140 000,00	199 350,00		199 350,00
014	Atténuations de produits							-
65	Autres charges de gestion courante	185 699,00	310 100,00	140 000,00	170 100,00	20 000,00		20 000,00
66	Charges financières	260 533,00	455 874,00	300 000,00	755 874,00	645 785,47		645 785,47
67	Charges exceptionnelles	225 548,00	100 500,00	185 588,86	286 088,86			-
68	Autres Charges exceptionnelles							-
Total général		1 235 491,00	1 404 474,00	485 588,86	1 890 062,86	1 065 535,47	35 556,74	1 101 092,21

DEPENSES REELLES D INVESTISSEMENT		BP 2017	BP 2018	DM 2018	BUDGET TOTAL 2018	BP 2019	REPORT	BP+REP 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	723 504,00	-	544 359,04	544 359,04			-
13	Subventions d'investissement	571 600,00	-	1 036 972,00	1 036 972,00			-
16	Emprunts et dettes assimilées	714 217,00	795 000,00	850 000,00	1 645 000,00	1 346 000,00		1 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	81 240,00		1 957 672,00	1 957 672,00	493 000,00		493 000,00
21	Immobilisations corporelles	101 424,00	1 700,00	41 000,00	42 700,00	70 000,00		70 000,00
23	Immobilisations en cours	20 763 372,00	15 216 357,20	5 151 518,00	20 367 875,20	3 781 800,00	11 672 683,89	15 454 483,89
45	Opérations pour compte de tiers	575 851,00	50 000,00	103 245,00	153 245,00	440 000,00	88 077,00	528 077,00
Total général		23 531 208,00	16 063 057,20	9 684 766,04	25 747 823,24	6 130 800,00	11 760 760,89	17 945 560,89

Recettes Réelles de Fonctionnement et d'Investissement :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		BP 2017	BP 2018	DM 2018	BUDGET TOTAL 2018	BP 2019	REPORT	BP+REP 2019
013	Atténuations de charges			-				-
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de s	2 580 265,00	2 636 000,00	-	2 636 000,00	2 500 150,00		2 500 150,00
73	Impôts et taxes			-				-
74	Dotations, subventions et participations	110 010,00	100 000,00	-	100 000,00	200 000,00	-	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	286 082,00	462 000,00	-	462 000,00			-
76	Produits financiers			-				-
77	Produits exceptionnels	669 495,00	100 000,00	2 712 248,32	2 812 248,32	87 287,96		87 287,96
Total général		3 645 852,00	3 298 000,00	2 712 248,32	6 010 248,32	2 787 437,96	-	2 787 437,96

RECETTES REELLES D INVESTISSEMENT		BP 2017	BP 2018	DM 2018	BUDGET TOTAL 2018	BP 2019	REPORT	BP+REP 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 424 883,00		3 464 317,92	3 464 317,92	1 858 700,00		6 702 011,00
13	Subventions d'investissement	4 485 694,00	5 806 818,00	1 281 267,00	7 088 085,00	2 683 568,74	4 843 311,00	4 314 947,74
16	Emprunts et dettes assimilées	13 098 742,00	10 590 645,20	-1 708 953,83	8 881 691,37		1 631 379,00	-
27	Autres immobilisations financières	40 544,00	2 472 726,00	1 902,00	2 474 628,00	2 382 000,00	47 420,00	2 429 420,00
45	Opérations pour compte de tiers	617 351,00	50 000,00	133 245,00	183 245,00	440 000,00	88 077,00	528 077,00
Total général		19 667 214,00	18 920 189,20	3 171 778,09	22 091 967,29	7 364 268,74	6 610 187,00	13 974 455,74

Au fur et à mesure, le pôle assainissement/GEMAPI s'est construit et est aujourd'hui doté de 5 agents :

- un ingénieur
- deux agents de catégorie B dont un plus particulièrement dédié aux aspects budgétaires tout en prenant sa part aux suivis de chantiers avec le technicien dédié également à ces missions de terrain
- une secrétaire
- un assistant administratif à temps non complet .

Ce faisant, la prise de compétence s'est traduite par un surcroît de travail pour le service comptabilité en termes de volumes d'engagements et de mandatements à moyens équivalents. Il conviendra assurément de poursuivre le renforcement de ce service par un agent qui sera en outre chargé, en lien avec le pôle assainissement/GEMAPI, de suivre de manière très précise les recettes

Depuis le 1^{er} janvier 2019, au terme d'une procédure de Délégation de Service public (DSP) menée par la CCT, les missions relevant de l'assainissement collectif sont toutes gérées en DSP réparties sur deux délégataires SUEZ et VEOLIA.

13 stations d'épuration traitent les eaux usées des communes de la CCT et le linéaire des réseaux de collecte peut être estimé à près de 367 km.

S'agissant de l'assainissement non collectif dont les opérations budgétaires sont traitées également dans un budget annexe, il y a lieu de distinguer les installations anciennes des installations neuves.

- Les installations anciennes dont la fréquence maximale de contrôle est selon la législation en vigueur de 10 ans, il existe environ 3 000 installations de ce type qui ont toutes fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 10 ans.

La CCT ne réalisera pas de contrôle systématique en 2019 et 2020. Seules les installations anciennes faisant l'objet d'une vente seront contrôlées conformément aux obligations qui pèsent sur le vendeur à l'appui de la vente d'un bien immobilier.

- A ces contrôles s'ajoutent ceux des installations neuves ce qui porte à environ 100 à 150 le nombre de contrôles à réaliser.

Ces opérations sont confiées à la société VEOLIA par marché qui depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021 gère désormais l'intégralité des installations d'ANC sur l'ensemble du territoire.

En 2019, les contrôles sont facturés 235,40 € pour une installation à créer (deux contrôles sont réalisés, celui de l'étude préalable puis des travaux) et 140, 25 € dans le cadre d'une vente. Ces sommes servent intégralement à la rémunération du prestataire, la CCT ne prélevant pas de part collectivité.

En début d'année, la CCT a repris les résultats du budget assainissement de la commune du Coudray en Thelle qui avait réalisé une opération de réhabilitation des installations de 150 particuliers environ sous maîtrise d'ouvrage publique. L'intégration de la commune entraîne la reprise des emprunts et avances dont la charge doit être couverte par la redevance mise en place par la commune sur la facture d'eau de ses usagers.

La compétence GEMAPI est devenue une compétence obligatoire des EPCI au 1^{er} janvier 2018. La Communauté de communes Thelloise s'est vue confiée la compétence telle que définie au L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

En pratique, des syndicats de rivières, exerçant ces missions, préexistaient pour certaines communes. Dans le cadre de la législation en vigueur au 1.1.2018, la Communauté a été amenée à se substituer à ces communes au sein de ceux-ci. Cela a notamment entraîné la disparition du syndicat du ru de Cires et le transfert de ses deux agents techniques de catégorie C.

Pour les autres syndicats, la CCT a dû nommer des représentants dans le cadre d'une représentation-substitution. La CCT adhère aujourd'hui à trois syndicats de rivières qu'elle finance via des contributions :

- Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT) pour 29 000 € ;
- Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches (SIBE) pour 44 000 € ;
- Syndicat de la Thève (SITRARIVE) pour 2 000 €.

Ces syndicats réalisent des travaux d'aménagement et d'entretien de la rivière :

- Thérain pour le SIVT ;
- Esches et Gobette pour le SIBE ;
- Thève pour le SITRARIVE.

Pour le ru de Cires et les autres cours d'eau de son territoire (principalement ru d'Orgueil, ru du Sillet et affluents), la CCT assure, de son côté, grâce à deux agents à temps non complet, un entretien régulier qui consiste selon le code de l'environnement en :

- l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non,
- l'élagage ou le recépage de la végétation des rives (le dessouchage est interdit),
- le faucardage localisé.

L'entretien des cours d'eau participe à la préservation des écosystèmes remarquables du territoire. Certaines interventions un peu plus lourdes (élargissement de la largeur du ru) permettent également dans certains cas de limiter les risques d'inondations.

Le financement de la GEMAPI est assuré via une taxe du même nom. Son produit est de 150 000 € et assure le paiement des contributions aux syndicats et des dépenses de personnels et matériels pour les activités menées en direct.

La CCT est amenée à acter ou non, avant le 1er janvier 2020, le transfert définitif de la compétence à des syndicats et ce, pour l'ensemble des bassins versants de ses cours d'eau. En fonction des choix faits, les modalités actuelles de mise en œuvre de la compétence seront modifiées, le cas échéant.

En l'attente, en 2019, la CCT va poursuivre son action d'entretien des petits cours d'eau.

A ce stade des transferts opérés, le pôle assainissement/GEMAPI continue de fonctionner sur le modèle mis en place dans les communes et traduit une « logique de tuyaux » plutôt que de gestion intégrée du cycle de l'eau dans son ensemble. "

Pour autant, la CCT entend bien s'inscrire dans la durée et dans l'inter communalisation. Pour preuve, les premiers travaux posés en 2018 pour s'orienter vers la mise en place progressive d'une délégation de service public assainissement collectif unique sur le périmètre communautaire séquencée en plusieurs étapes.

- la première en 2019 étant franchie avec la DSP lancée en 2018 sur le périmètre des communes de ABBECOURT, BORAN SUR OISE, CHAMBLY, HONDAINVILLE, LA CHAPELLE SAINT PIERRE, MORTEFONTAINE EN THELLE, NOAILLES, NOVILLERS LES CAILLOUX, THURY SOUS CLERMONT, ULLY SAINT GEORGES et VILLERS SAINT SEPULCRE étant rappelé que le rattachement des communes de VILLERS SAINT SEPULCRE et BORAN interviendra respectivement en 2020 et 2022. Quant à MORTEFONTAINE EN THELLE et NOVILLERS à l'achèvement de travaux, prévu à l'automne 2019 pour la première et en début 2020 pour la deuxième.
- les suivantes en 2023, 2026, 2030 et 2035.

Au-delà du changement d'échelle de cette DSP unique, ce qui est visé, c'est un tarif de l'assainissement qui s'appliquera à l'ensemble des usagers du service au fur et à mesure de l'échéance des contrats existants ou à la mise en service de nouveaux ouvrages. Le prix cible pour l'usager est de 3.00 €/m³

En matière de convergence/harmonisation, la CCT a également, en 2018 :

- édicté un règlement unique relatif à la participation financière pour l'assainissement collectif
- confié à un prestataire unique, les opérations de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

A partir de 2019, il est envisagé de poser les bases d'une véritable gestion patrimoniale (constitution d'un Système d'Information sur les Services Publics d'Assainissement, prémisses à la prise de compétence « eau ») et permettant de préparer les échéances 2023 et 2026, couplées à une gestion financière prospective.

Il est prévu également de mieux articuler les enjeux assainissement/eau à ceux liés à l'aménagement du territoire et aux PLU en lien avec :

- les changements de modèle économique qui s'annoncent en termes de baisse programmée des volumes d'eau consommés, alors que le financement des coûts liés aux installations demeurera,
- des préoccupations de biodiversité et d'enjeux connexes tels que la transition énergétique.

Dans un contexte contraint et à forts impacts financiers, il conviendra aussi de prioriser sur le maintien de la performance du service d'assainissement tant en matière de tarifs qu'en matière de qualité et d'accès.

Enfin, les équipes de la CCT s'attacheront à renforcer la position de la CCT en tant que maître d'ouvrage intercommunal vis-à-vis de ses prestataires. Il faut souligner que cette position lui est reconnue par les usagers ce qui a conduit à l'organisation d'un grand nombre de réunions de concertation sur le territoire.

➤ du pôle environnement

- Le *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés* (PLPDMA) va se poursuivre en 2019 avec pour plan d'actions renouvelé :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire
- La vente des composteurs à tarif préférentiel
- Les ateliers compost et jardinage au naturel
- Le développement du compostage en cimetière (projet en cours sur Noailles)
- Le partenariat avec une recyclerie pour les invendus de fin de brocante, test sur plusieurs brocantes

- Le passage à l'extension des consignes de tri qui laisse augurer une diminution significative du volume des ordures ménagères continue de constituer un événement très impactant pour les équipes qui sur la fin de l'année 2018 mais surtout sur les 5 premiers mois de l'année 2019 y consacreront tout leur temps.

En effet, l'extension des consignes de tri entraîne un certain nombre de conséquences (organisationnelles et financières) pour la CCT en termes de :

- de modalités et de fréquence des collectes,
- d'équipements des habitants de la CCT,
- de communication à mettre en œuvre pour une mise en œuvre de l'extension effective au lundi 1^{er} avril 2019.

- Autre fait majeur, l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 au terme de deux réunions des délégués communautaires qui ont permis à chacun de s'exprimer à l'aune de 4 constats :

- le devoir de responsabilité,
- le calendrier pour délibérer,
- l'observation des choix opérés par les autres EPCI de l'Oise,
- Le projet politique de la CCT pour faire de l'espace communautaire un espace de services juste et efficace au service d'un développement raisonné et équilibré du territoire et la nécessité d'assurer un meilleur rendement à la Redevance Spéciale applicable à l'ensemble du territoire.

Il convient de souligner en effet que l'instauration de la TEOM s'inscrit dans une volonté de solidarité fiscale entre les deux territoires fusionnés.

➤ du pôle cohérence territoriale

L'ensemble des services composant ce pôle constituent la cheville ouvrière du Projet de la CCT au travers

- du SCOT

La CCT a choisi de mener dès le début d'année 2018 le diagnostic territorial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en régie. Le SCOT constitue un document intégrateur qui englobera l'ensemble des politiques portées par la CCT. Afin de permettre de compléter les études déjà réalisées, plusieurs autres études qui font écho aux demandes qui se sont exprimées pendant les différents moments de concertation organisés en 2019 viendront compléter le rapport de présentation et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT :

- Un diagnostic agricole débutera en avril 2019 avec la Chambre d'Agriculture de l'Oise missionnée pour mener les études, pour un budget de 25 K€ TTC.
- Les dernières évolutions législatives et notamment la loi ELAN obligent la CCT a réalisé, dans le cadre de son DOO, un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC). Pour se faire, la CCT a demandé un devis à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour un montant de 20 K€ TTC.
- L'évaluation environnementale du SCOT va être confiée à un groupement de bureaux d'études (Auddicé Environnement, Auddicé Urbanisme et Terroiko) pour un montant de 36 K€ TTC (contre 75 000 euros prévus initialement dont le solde servira à financer le DAAC).

Deux nouvelles études obligatoires doivent être programmées :

- Un Programme Local de l'Habitat (PLH) doit être élaboré par la CCT (sa population totale dépassant 30 000 habitants avec une commune de plus de 10 000 habitants). Un appel d'offres sera lancé prochainement pour choisir un bureau d'études compétent.
- Un Plan Climat Air Energie Territorial, dans la continuité de l'Etude de Planification Energétique menée par le SE 60 sera également lancé notamment pour compléter l'EPE par un volet sur la qualité de l'air sur le territoire.

- du service *communautaire mutualisé en charge de l'instruction des autorisations de sol* dont les prestations seront bien sûr maintenues et dont il n'est pas inutile de rappeler le coût annuel, intégralement supporté par la CCT à un moment où beaucoup d'EPCI ont décidé de faire payer le service ainsi rendu aux communes membres, soit :
 - Plus de 230 K€ à titre de dépenses de personnel
 - 3 500 € à titre de dépenses d'administration générale (pour l'envoi des consultations pour les dossiers notamment).

Le service, composé d'un responsable, de deux instructeurs à temps plein, de deux instructeurs à temps non complet (dont l'un en mise à disposition de la commune de Chambly) et d'une secrétaire à temps partiel, instruit un nombre de dossiers qui est resté globalement constant de 2016 à 2018.

Type de dossiers	2016	2017	2018
Cub	171	142	161
DP	659	612	672
Permis de démolir	15	20	14
Permis de construire	304	323	287
Permis d'aménager	3	11	12
TOTAL	1152	1108	1146

Le service assure également au quotidien un service de conseil et d'assistance aux communes, d'accompagnement en matière de relations avec les notaires, de questions des administrés avant le dépôt de demande, lors de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme, parfois en matière de recours gracieux et contentieux, etc.

➤ du pôle attractivité et services au public

Avec les pôles assainissement - GEMAPI et environnement, ce pôle est au cœur de l'opérationnalité de la CCT. Il concentre une grande variété de services et un large panel d'utilisateurs.

- Le *développement économique*

Fort de sa stratégie de développement économique, cette compétence si elle ne peut trouver à s'exercer pleinement qu'en lien avec les maires des communes membres doit aussi s'exercer en partenariat et synergie avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'améliorer la lisibilité de la CCT auprès des entreprises.

Sur ce dernier point, la CCT capitalisera en 2019 sur des partenariats déjà noués depuis 2017/2018 avec les organismes consulaires consistant en la mise à disposition de deux agents à raison d'une journée par semaine pour :

- Favoriser la réalisation de projets de développement des entreprises,
- Conseiller les chefs d'entreprises en termes de réglementation (hygiène, accessibilité, commande publique,
- Apporter un soutien technique aux associations de commerçants...

En termes d'interventions économiques, outre le renouvellement de notre adhésion aux missions locales qui jouent aussi un rôle essentiel en matière de mobilité inclusive (un projet de plateforme auquel nous sommes associés pourrait être expérimenté en 2019 sur l'arrondissement de BEAUVAIS), l'action de la CCT s'articulera autour de 4 axes.

- Un partenariat conforté avec la CCITO afin de rendre plus lisible la place et le rôle de la CCT en matière de ZAE combiné à l'exercice d'autres compétences (Déchets/achat public...)

- Etudes et recherches

Afin de finaliser le transfert de certaines ZAE, un audit juridique et financier sera lancé. D'ores et déjà, la CCT s'est engagée à créer deux budgets annexes supplémentaires, un pour les ZAE transférées et l'autre pour les Portes Sud de l'Oise.

- L'entretien des ZAE

L'étude menée par le cabinet ESPELIA fait ressortir une estimation de coûts d'entretien pour chaque ZAE transférée au titre des espaces verts mais aussi de la voirie.

- Les investissements des ZAE

Dans la continuité du projet de signalétique des ZAE (totems), il est prévu d'installer des Relais Information Services. Enfin des travaux de réfection de voirie desservant des ZAE seront programmés à commencer par l'Avenue de l'Europe en lien avec la commune de NEUILLY EN THELLE.

- D'autres travaux urgents sur la ZAE de NOVILLERS-SAINTE GENEVIEVE pour prévenir le risque inondation seront également entrepris dès le 2eme trimestre 2019.

Plus généralement, en 2019, l'exercice de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques se traduit par une augmentation significative des dépenses du budget principal tant en fonctionnement qu'en investissement dans les proportions suivantes :

- En fonctionnement : + 198 K€
- En investissement : + 520 K€

A cet effort significatif, il y a lieu d'ajouter les dépenses inscrites dans le BA « zones d'activités transférées, qui sera créé lors du vote du BP 2019 correspondant à une provision pour acquisitions foncières. Cette provision est estimée à 100 K€.

S'agissant de la volonté de la CCT d'acquiescer au foncier économique, il faut mentionner également la décision de principe lors du conseil de communauté du 25 juin 2018 visant à s'engager avec l'EPFLO dans un Programme d'Action Foncière dédié au développement économique

L'enveloppe d'intervention globale de l'EPFLO peut être estimée à 3,5 M€ sur cinq ans, la CCT s'engageant au rachat progressif des biens acquis par l'EPFLO au terme du délai de portage (programme sur 10 ans et portages de 5 ans).

Enfin, en accompagnement de la stratégie foncière de la CCT, la gouvernance des ZAE sera mise en œuvre au travers de la mise en place courant avril d'un comité regroupant tous les représentants des ZAE transférées. Ce sera aussi le lieu pour évoquer les conventions de mutualisation de services que souhaite promouvoir la CCT pour

l'ensemble des opérations d'entretien des Zones lorsque celles-ci sont assurées en régie par les communes antérieurement compétentes.

- *Les mobilités*

Depuis la création du PASS THELLE BUS en février 2003, la CCT s'est toujours montrée attentive à l'amélioration en continu de ce service de transport à la demande tant du point de vue de son coût pour l'usager que du point de vue de l'offre de services.

Depuis mi-mars 2019, un nouvel arrêt a été créé au Chamblyrama de CHAMBLY.

Dans le même temps, plusieurs pistes sont explorées pour tenir compte des demandes qui s'expriment et de la situation d'une partie du territoire en limite du Val d'Oise.

- Au Sud, une demande très forte de la desserte de l'hôpital de PERSAN-BEAUMONT et de la gare de PERSAN pour des liaisons aéroport Roissy-Charles de Gaulle,
- Au Nord, la destination de BEAUVAIS,

A des horaires correspondants aux horaires de pointe pour la gare de PERSAN et BEAUVAIS afin de faciliter les déplacements des actifs, notamment.

En l'état actuel des possibilités de passer un avenant au marché de transport renouvelé en juillet 2018 pour une durée ferme d'un an renouvelable dans la limite de deux fois pour un montant annuel de 831 K€ HT, il y a lieu de prévoir un crédit supplémentaire de 40 K€ sur le budget annexe TAD. Il est apparu plus pertinent d'observer et d'expérimenter les pistes ainsi relevées plutôt que de dénoncer le marché dès juillet 2019. Dans le meilleur des cas, le marché pourra être revu en 2020.

L'autre piste consiste à se rapprocher de la Communauté de communes des Sablons afin de mutualiser les deux services de TAD quant aux moyens affectés par ces deux collectivités via le même prestataire (CABARO) sur ces deux services.

En accompagnement du service de transports à la demande, la CCT en adhérant à l'association Rezo Pouce proposera à ses habitants un dispositif sécurisé permettant aux automobilistes et aux autostoppeurs d'entrer en contact rapidement.

Il s'agit d'un dispositif encadré et d'un réseau clairement identifié dans lequel les utilisateurs se sentent en confiance.

Ce dispositif permet aussi d'atténuer les problématiques de mobilités dans les communes suscitées en constituant une alternative aux transports en commun réguliers.

En complément, la CCT poursuit en 2019 son action en faveur de la densification du nombre de places de stationnement à proximité des gares en particulier celle de SAINT SULPICE, traversée par la ligne TER BEAUVAIS-PARIS, par conséquent très fréquentée.

- *L'action sociale d'intérêt communautaire*

Les objectifs 2019 vont consister dans l'extension, à compter du 1^{er} juin 2019, de la Halte-Garderie Itinérante et dans une meilleure couverture territoriale par le Relais Assistants Maternelles.

Dans l'immédiat, il est proposé de systématiser les accueils à la journée au sein des communes d'Abbecourt à raison de deux jours par semaine, Sainte Geneviève, Fresnoy en Thelle et Neuilly en Thelle à raison de deux jours par semaine également de 8h à 18 h avec une capacité de 12 places plus une place d'accueil d'urgence exception faite de Sainte Geneviève. Il est vraisemblable qu'à terme la commune de Villers Sous Saint leu puisse également accueillir ce type de prestation.

Dans le même temps, la couverture du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s sera également améliorée en y adjoignant une permanence supplémentaire sur Noailles, Sainte-Geneviève et Boran.

C'est sur ce type de services aux familles que la solidarité intercommunale trouve à s'exercer puisque les choix d'itinérance faits par la CCT ne peuvent être relevés que grâce au concours de toutes ses communes membres dans le cadre de la mise à disposition de locaux susceptibles d'accueillir ces missions.

- *L'amélioration des services au public*

Cet axe de travail conçu dans le DOB comme devant irriguer l'ensemble des compétences mises en œuvre par la CCT en direction de tous les publics ne constitue pas un vœu pieu puisque cette ambition trouve à s'exprimer dans le choix qu'a fait la CCT d'exercer la compétence optionnelle « création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes ».

Cette volonté s'exerce de manière très différenciée et au travers d'items spécifiques tels que la gestion :

- Des eaux,
- Des ordures ménagères,
- Du tourisme,
- Des mobilités,
- Du développement économique,

Mais aussi au travers des services et des équipements directement tournés vers les familles de la CCT :

- Le réseau des haltes garderies itinérantes et des multi-accueils qui a lui seul représente un nombre de places « intercommunales » supérieur à celui que procure l'offre privée,
- L'accompagnement à la prise en main par des seniors de l'outil informatique à raison d'une journée de formation par semaine,
- La piscine Aquathelle dont les évolutions tarifaires ont été mesurées et réalisées en privilégiant les « usagers » Thelloise dont les scolaires.

Au-delà de ces actions, l'exercice de cette compétence optionnelle peut et doit s'envisager sous l'angle du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) élaboré de façon conjointe par l'Etat et le Département et pour la mise en œuvre duquel la CCT vient d'être saisie afin d'être représentée au sein de l'instance de gouvernance de ce Schéma.

Ce schéma garantit en effet, une synergie entre les différents acteurs présents sur le territoire ainsi qu'à l'échelle départementale dont les grands opérateurs (ARS/CAF/CARSAT/DDFIP...) et au-delà permet d'articuler les partenariats noués par la CCT et les relais sur le territoire (Maisons de la solidarité, Maison du conseil départemental, organismes consulaires CCITO, missions locales, associations de commerçants ...)

Fort de notre contribution de mai 2018 et de notre projet de territoire tel qu'il trouve à s'exprimer dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2019, la CCT a également souhaité que sa participation soit formalisée par la signature d'une convention cadre de mise en œuvre du SDAASP en lien avec non seulement la Vice-Présidente en charge de ce dossier éminemment transversal mais aussi avec l'ensemble des Vice-Présidents concernés à partir des actions suivantes (qui reprennent la structuration du SDAASP).

- Mobilités
 - action 1.2.1 - développer le covoiturage
 - action 1.3.2 - faciliter le développement de services de transports à la demande en milieu rural
 - action 1.3.3 - renforcer la coopération entre les autorités organisatrices de transport
 - action 1.4.2 - aménager des pôles d'échanges intermodaux

- Solidarité
 - action 2.2.4 - connecter les seniors par l'équipement et la formation aux usages

- Vie quotidienne
 - action 4.1.1 - identifier les enjeux et les besoins de la population en matière de services du quotidien à l'échelle de l'EPCI
 - action 4.1.2 - soutenir le maintien et l'installation des commerces et services de proximité dans les zones rurales

- Services publics
 - action 5.1.2 - renforcer les articulations entre l'offre d'accueil et de services de proximité des MCD, des MDS et des CSR
 - action 5.2.1 - promouvoir des approches partenariales en matière d'emploi, d'insertion et de formation

- Numérique
 - action 6.1.2 - faciliter l'accès et l'usage au numérique pour tous les publics et sur tous les territoires
 - action 6.2.1 - proposer des services plus nombreux, faciles d'emploi, accessibles à tous et à tout moment, centrés sur les besoins des usagers, en complément des services physiques
 - action 6.2.2 - réfléchir à la mise en place d'un socle de données communes pour accompagner les projets de territoire

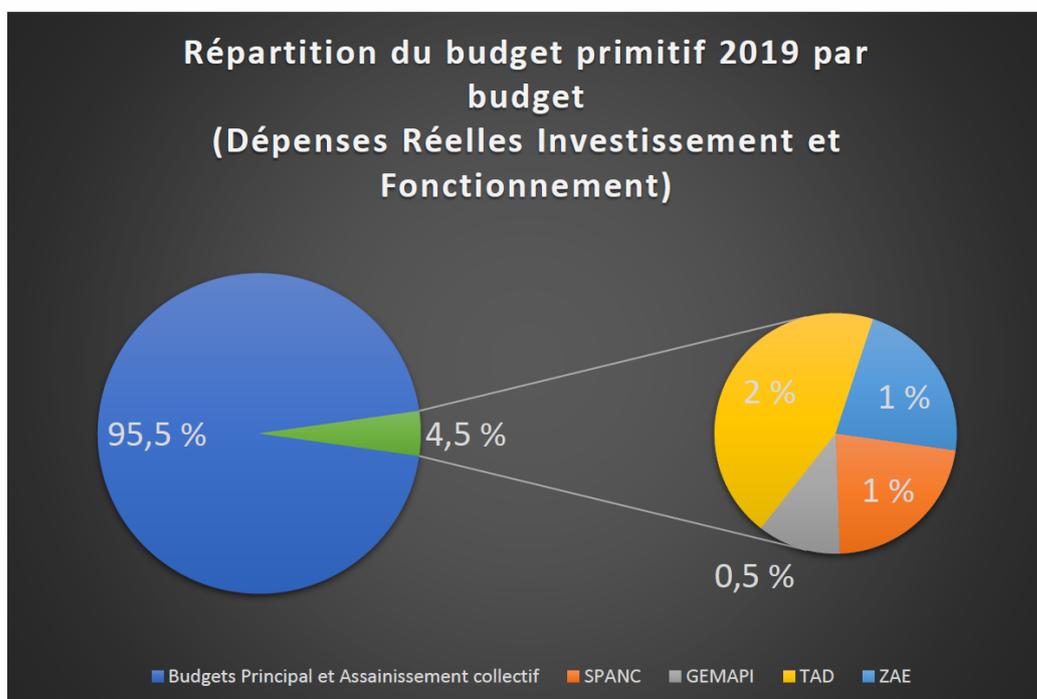
C'est sur la base de cette feuille de route que la CCT participera à la gouvernance du Schéma afin d'y trouver aussi les moyens d'optimiser les services au public sur son territoire.

III.- DONNEES FINANCIERES DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2019. Toutefois, les éléments ci-après concerneront uniquement le budget principal et le budget assainissement collectif, représentant 96 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

Budgets	Dépenses Réelles de Fonctionnement	Dépenses Réelles d'Investissement	TOTAL
Budget Principal	21 387 107,47	3 049 741,24	24 436 848,71
Budget Assainissement Collectif	1 101 092,21	17 945 560,89	19 046 653,10
SPANC	142 500,00	440 507,88	583 007,88
GEMAPI	142 920,00	84 893,38	227 813,38
TAD	855 000,00	0,00	855 000,00
ZAE	302 050,38	62 534,93	364 585,29
TOTAL	23 910 670,04	21 583 238,30	45 493 908,34



1.- BUDGET PRINCIPAL (y compris ex budget annexe REOM)

Le Budget Primitif 2019 s'élève, toutes sections confondues, à 28 710 110,62 € contre 29 854 873,19 € au Budget 2018 (BP + DM), ce qui représente une évolution de - 3.83 %.

Les grandes masses 2019 pour chaque section budgétaire sont les suivantes :

DEPENSES		RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT 24 112 020,95 €		SECTION DE FONCTIONNEMENT 24 112 020,95 €		-4,95%
SECTION D'INVESTISSEMENT 4 597 089,67 €		SECTION D'INVESTISSEMENT 4 597 089,67 €		2,48%
28 710 110,62 € rappel budget 2018 = 29 854 873,19 €				-3,83%

Les éléments principaux de composition du budget principal 2019 sont :

		RECETTES		DEPENSES	
FONCTIONNEMENT	Ventes de produits fabriqués		483 815,00	Charges à caractère général	6 078 748,84
	Impôts et taxes		18 439 039,00	Charges de personnel et frais assimilés	2 495 000,00
	Dotations, subventions et participations		2 930 787,39	Atténuations de produits	6 924 327,00
	Autres recettes		130 000,00	Autres charges de gestion courante	5 357 904,00
				Charges financières	331 187,63
				Autres dépenses	179 940,00
			21 983 641,39		21 367 107,47
	Résultat d'exploitation reporté		1 262 578,56	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 275 925,48</i>
	Opérations d'ordre de transfert entre sections		866 801,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 469 988,00
			2 129 379,56		2 745 913,48
		24 113 020,95		24 113 020,95	
INVESTISSEMENT				Enprunts et dettes assimilées	846 800,00
	Dotations, fonds divers et réserves		749 252,34	Subventions d'équipement versées	567 950,00
	Subventions d'investissement		458 173,15	Immobilisations corporelles	1 285 762,87
	Emprunts et dettes assimilées		643 750,70	Immobilisations en cours	250 800,00
				Autres dépenses	98 428,37
			1 851 176,19		3 049 741,24
	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		<i>1 275 925,48</i>	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	680 547,43
	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 469 988,00	Opérations d'ordre de transfert entre section	866 801,00
		2 745 913,48		1 547 348,43	
		4 597 089,67		4 597 089,67	

1.1.- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1.1.- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2018	DM 2018	BUDGET TOTAL 2018	BP 2019	REPORT	BP+REP 2019
Réel		20 950 242,00	209 603,00	21 159 845,00	21 755 454,00	133 777,39	21 983 641,39
013	Atténuations de charges	35 000,00	51 900,00	86 900,00	60 000,00		60 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	2 317 851,00	23 615,00	2 341 466,00	483 815,00		483 815,00
73	Impôts et taxes	15 358 215,00	6 678,00	15 364 893,00	18 344 629,00		18 439 039,00
74	Dotations, subventions et participations	3 182 776,00	22 410,00	3 205 186,00	2 797 010,00	133 777,39	2 930 787,39
75	Autres produits de gestion courante	650,00		650,00			-
76	Produits financiers			-			-
77	Produits exceptionnels	55 750,00	105 000,00	160 750,00	70 000,00		70 000,00
Ordre		2 639 331,23	1 569 830,57	4 209 161,80	2 129 379,56		2 129 379,56
002	Résultat d'exploitation reporté	2 463 335,23	366,90	2 463 702,13	1 262 578,56		1 262 578,56
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	175 996,00	1 569 463,67	1 745 459,67	866 801,00		866 801,00
Total général		23 589 573,23	1 779 433,57	25 369 006,80	23 884 833,56	133 777,39	24 113 020,95

➤ Chapitre 013 – Atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve les remboursements, par l'assurance statutaire et la caisse primaire d'assurance maladie, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. La prévision est de 60 000,00 €.

➤ Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services

Ce chapitre comprend les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le Conseil communautaire :

Redevances	BP 2019
Collecte et traitement des ordures ménagères	201 500,00
Crèches et garderies	24 000,00
Eau et Assainissement	253 815,00
Piscines	4 500,00
Total général	483 815,00

➤ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire représente à lui seul 84 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est composé des principaux éléments suivants :

- ✓ Contributions directes

La Communauté de communes a décidé de maintenir les taux d'imposition. Si les taux arrêtés par la THELLOISE ne changent pas, les bases fiscales locales des ménages quant à elles progressent du fait du coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales pour les propriétés bâties et non bâties fixé à 1,022 pour 2019 soit 2,2 %.¹

¹ Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

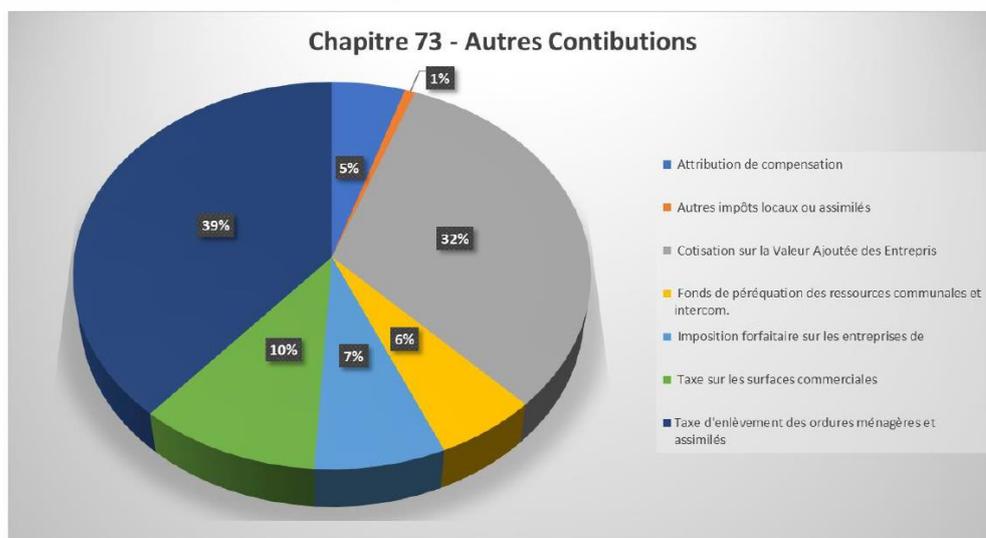
Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

Coefficient = 1 + [(IPC de novembre N-1 – IPC de novembre N-2) / IPC de novembre N-2] Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Libellés	Bases d'imposition effectives 2018	Taux d'imposition de 2018	Variation de taux 2019	Variation des bases 2019	Produit proposé en 2019
Taxe d'habitation	66 566 056,00	943,00%	-	2%	6 430 720,00
Taxe foncière (bâti)	52 795 641,00	200%	-	1%	1 065 756,00
Taxe foncière (non bâti)	1 716 784,00	248,00%	-	1%	43 092,00
CFE	15 162 982,00	2532,00%	-	1%	3 890 432,00
					11 430 000,00

✓ Autres Contributions

Les autres taxes du chapitre 73 sont composées principalement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Elles représentent près de 38 % du montant de ce chapitre.



➤ **Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations**

Ce chapitre budgétaire représente 13,33 % des recettes réelles de fonctionnement et évolue de manière assez stable par rapport à l'année dernière. Il est composé principalement de la dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les deux composantes sont la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

Libellés	BP 2019
Attribution du fonds départemental de la taxe	20 000,00
Autres organismes	341 227,39
Départements	36 560,00
DGD	10 000,00
Dotation de compensation des groupements	1 717 000,00
Dotation d'intercommunalité	525 000,00
Etat - Compensation au titre des exonérations	240 000,00
FCTVA	41 000,00
	2 930 787,39

1.1.2.- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	DM 2018	BUDGET TOTAL 2018	BP 2019	REPORT	BP+REP 2019
Réel	22 008 950,23	- 32 731,01	21 976 219,22	21 281 798,63	85 308,84	21 367 107,47
011 Charges à caractère général	5 658 673,00	308 966,90	5 967 639,90	5 993 440,00	85 308,84	6 078 748,84
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 947 400,00	- 216 000,00	2 731 400,00	2 495 000,00		2 495 000,00
014 Atténuations de produits	6 456 704,00	14 477,50	6 471 181,50	6 924 327,00		6 924 327,00
022 Dépenses imprévues	501 168,23	- 426 305,41	74 862,82			-
65 Autres charges de gestion courante	5 495 655,00	144 130,00	5 639 785,00	5 357 904,00		5 357 904,00
66 Charges financières	449 220,00	-	449 220,00	331 187,63		331 187,63
67 Charges exceptionnelles	500 130,00	142 000,00	642 130,00	151 940,00		151 940,00
68 Autres Charges exceptionnelles			-	28 000,00		28 000,00
Ordre	1 580 623,00	1 812 164,58	3 392 787,58	2 745 913,48		2 745 913,48
023 Virement à la section d'investissement	875 747,00		875 747,00	1 275 925,48		1 275 925,48
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	704 876,00	1 812 164,58	2 517 040,58	1 469 988,00		1 469 988,00
Total général	23 589 573,23	1 779 433,57	25 369 006,80	24 027 712,11	85 308,84	24 113 020,95

➤ Chapitre 11 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses de la section de fonctionnement représentent 28,45 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les inscriptions budgétaires 2019 ont peu varié par rapport au budget 2018.

Les contrats de prestations de services couvrent 70 % des charges à caractères générales, les études/recherches et les travaux de voirie représentent respectivement 7,66 % et 3.87 % de ce chapitre.

➤ Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés

Les dépenses de personnel représentent moins de 12 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'évolution des dépenses de personnel doit tenir compte de la restitution de la compétence jeunesse à compter du 6 juillet 2018 et des prévisions budgétaires faites lors du BP 2018 à savoir que le coût des personnels titulaires affectés à l'exercice de cette compétence avait été pris en compte en année pleine soit 470 K€ sur lequel il faudra retrancher 6/12 alors que celui des personnels contractuels a été prévu jusqu'au 6 juillet.

Par conséquent, en termes d'évolution et dans un premier temps, il y a lieu de raisonner du CA 2018 au BP 2019. Le CA 2018 fait apparaître une dépense de 2.301.660, 13 € et une prévision à hauteur de 2.495.000 € est prévue au projet de budget soit une augmentation apparente de

plus de 8 % sachant que sur cette dernière somme, il y a lieu de retrancher 200 K€ prévus réglementairement pour les emplois non pourvus mais inscrits au tableau des effectifs.

En définitive et à périmètre constant sur la base des effectifs en place au 15 février 2019 les dépenses réelles de personnel devraient se situer à hauteur de 2.295.000 € qu'il faut comparer aux 2.066.000 € déduction faite de l'impact jeunesse.

Ainsi c'est une augmentation nette de 230 K€ que fait apparaître le chapitre 012 ce qui correspond aux recrutements effectifs :

- d'un chargé de mission développement économique,
- d'un chargé de mission commande publique,
- d'un technicien assainissement supplémentaire,
- et au recrutement à venir du personnel supplémentaire pour le doublement de la HGI (1EJE + 1 auxiliaire de puériculture)

Ainsi qu'à différentes mesures intéressant l'emploi et la gestion des personnels en place (avancement de grade réussite aux concours/passage à temps complet/PPCR/passage de B à A pour les EJE/GVT/revalorisation salariale...)

➤ **Chapitre 14 –Atténuations de produits**

En 2019, elles représentent 32 % des dépenses réelles de fonctionnement soit le 1^{er} poste de ces dépenses.

Ce chapitre comprend :

- Les attributions provisoires notifiées aux 40 communes ont été calculées sur la base des attributions de compensation définitives de 2018, d'un montant total de 6.067.545,00 €. Les attributions de compensation versées aux communes augmenteraient de 170.000 € en 2019 du fait de la restitution de la compétence jeunesse en année pleine, de la restitution des compétences éclairage public (160.000 € et développement culturel 10. 000 €) aux communes de l'ex-Ruraloise.
- La Communauté contribue au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) mis en place lors de la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Le FNGIR est identique depuis 2013 et s'élève à 686.782,00 €.

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Les autres charges de gestion courante représentent près de 25 % des dépenses réelles de fonctionnement. 92 % de ce chapitre est dédié à la contribution au SMDO (3.173.750,00 €) et au SDIS (1.776.854,00 €)

1.2.- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D INVESTISSEMENT		BP 2018	DM 2018	BUDGET TOTAL 2018	BP 2019	REPORT	BP+REP 2019
Réel		2 498 996,00	241 410,41	2 740 406,41	2 828 863,20	220 878,04	3 049 741,24
020	Dépenses imprévues	67 925,00	- 67 300,00	625,00	9 613,20		9 613,20
16	Emprunts et dettes assimilées	825 747,00		825 747,00	846 800,00		846 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	102 000,00	77 700,91	179 700,91	70 000,00	18 815,17	88 815,17
204	Subventions d'équipement versées			-	567 950,00		567 950,00
21	Immobilisations corporelles	1 460 324,00	21 009,50	1 481 333,50	1 086 500,00	199 262,87	1 285 762,87
23	Immobilisations en cours	43 000,00	210 000,00	253 000,00	248 000,00	2 800,00	250 800,00
Ordre		175 996,00	1 569 463,67	1 745 459,67	1 547 348,43		1 547 348,43
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE				680 547,43		680 547,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	175 996,00	1 569 463,67	1 745 459,67	866 801,00		866 801,00
Total général		2 674 992,00	1 810 874,08	4 485 866,08	4 376 211,63	220 878,04	4 597 089,67

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 3 049 741,24 € correspondent au remboursement du capital de la dette mais surtout sont dédiés aux investissements suivants :

- Services communautaires : travaux huisseries siège de la communauté (80 K€),
- Développement économique : Aménagement voirie ZAE Neuilly (300 K€), ZAE Noivillers Sainte Geneviève dossier loi sur l'eau (120 K€), pose de relais information service (50 K€).
- Equipements sportifs d'intérêt communautaire : local de stockage piscine Aquathelle (80 K€)
- Petite enfance : Acquisition d'un véhicule pour la halte-garderie itinérante (25 K€)
- Subvention d'équipement versée : commune de Noailles Très Haut Débit (521 K€)
- Service public d'enlèvement et d'élimination des déchets : Extension des consignes de tri (200 K€) à poursuivre sur 2020 et 2021, colonnes à verre pour les communes de l'ex-Ruraloise (110 K€)
- Aire d'accueil des gens du voyage : réinscription de crédits pour les études (110 K€). Une inscription totale est prévue à 1 400 K€ répartie sur 2020 2021 pour la réalisation effective de cet équipement.
- Travaux d'aménagement des abords des gares : gare de Saint-Sulpice (210 K€). Une inscription de 100 K€ est prévue sur 2020 et 2021 pour des aménagements des abords des différentes gares du territoire.
- Infrastructures : il convient de prévoir sur 2020 et 2021 le désenclavement de la ZAE de Noailles (montant qui dépend des études lancées en 2019, non chiffré à ce jour).
- Services communautaires : matériel informatique site internet mobilier (48 K€)
- Développement économique : signalétique des zones (report) (104 K€)
- Infrastructures : désenclavement du plateau du Thelle (report 97 K€ + 40 K€ de proposition nouvelle pour clore l'opération)
- Travaux d'aménagement des abords des gares : Gare de Chambly, report de 4 K€ pour l'installation d'un portique à l'entrée du parking et d'une caméra de vidéosurveillance.

Le financement de ces dépenses d'investissement s'opère des subventions auprès du Conseil départemental (458 173,75 €), du FCTVA (414 220,84 €), de l'excédents de fonctionnement capitalisés (335 031,50 €) et de l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 643 750,70 €

Compte tenu des équilibres, un virement de la section de fonctionnement (dépenses) à la section d'investissement (recettes) est possible à hauteur de 1 275 925,48 €.

RECETTES D INVESTISSEMENT		BP 2018	DM 2018	BUDGET TOTAL 2018	BP 2019	REPORT	BP+REP 2019
Réel		997 059,00	-	997 059,00	1 284 782,20	566 393,99	1 851 176,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	317 059,00		317 059,00	561 031,50	188 220,84	749 252,34
13	Subventions d'investissement	680 000,00		680 000,00	80 000,00	378 173,15	458 173,15
16	Emprunts et dettes assimilées				643 750,70		643 750,70
Ordre		1 677 933,31	1 810 874,08	3 488 807,39	2 745 913,48		2 745 913,48
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	102 310,31		102 310,31			-
021	Virement de la section de fonctionnement	875 747,00		875 747,00	1 275 925,48		1 275 925,48
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	699 876,00	1 810 874,08	2 510 749,77	1 469 988,00		1 469 988,00
Total général		2 674 992,31	1 810 874,08	4 485 866,39	4 030 695,68	566 393,99	4 597 089,67

1.3.- ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

1.3.1- LES RATIOS FINANCIERS OBLIGATOIRES

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), comprennent 11 ratios définis à l'article R. 2313-1. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre, les départements (articles L. 3313-1 et R. 3313-1) et les régions (articles L. 4313-2 et R. 4313-1). Toutefois, le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

	CCT	France (*)
1. Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en euros par habitant	356	336
2. Produit des impositions directes en euros par habitant	249	305
3. Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant	366	399
4. Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	27	73
5. Encours de dette en euros par habitant	236	231
6. DGF en euros par habitant	37	77
7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	12%	40%
8. (DRF + remb. de dette en capital) / RRF	101 %	90%
9. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	7,39%	18%
10. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	65%	58%

(*) Source : DGFIP-Comptes de gestion ; budgets principaux - opérations réelles. Calculs DGCL.